

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU
BULLETIN OFFICIEL DES DECISIONS
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
Réf : 2018090011	14/01/2019

Référence de la décision : A/EC/2019-01-237

Modification de l'agrément de sécurité en tant que gestionnaire d'infrastructure conventionné (GIC) :

A été modifiée, à la demande de SFERIS, son agrément de sécurité en tant que gestionnaire d'infrastructure conventionné, afin de lui permettre d'assurer également des prestations d'entretien de l'infrastructure sur les lignes dites du "Champagne".

Cette modification ne change pas la durée de validité de l'agrément qui reste fixée au 18 avril 2023.